



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 juin 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : 20 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 20

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNETKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_054

Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – Prévention du risque de circulation interne : Réalisation d'un marquage au sol de la Plateforme multimatériaux de Bénèsse-Maremne

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) met en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.



Il propose ainsi de contribuer au financement des démarches volontaristes engagées par les collectivités et à encourager et soutenir les initiatives qui œuvrent au renforcement du bien-être de leurs agents au-delà de leurs obligations réglementaires en la matière.

A ce titre, une aide financière maximum de 5 000 euros par projet est proposée sous conditions (autofinancement de 20% minimum et document unique en cours de réalisation ou à jour).

En tant qu'enjeu prioritaire, la prévention des risques s'inscrit de manière stratégique dans l'axe 5 « Au-delà du déchet », de la feuille de route 2020-2026. Le PAPRI Pact 2025 du Sitcom précise les grandes actions identifiées pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des agents du SITCOM. Au sein de ce document, l'action 34 cible la circulation interne sur les sites.

La mise en place des visites des sites à destination du public, l'intervention des entreprises extérieures, la présence des personnels... nécessitent de compléter les actions de prévention déjà engagées par opérations de marquage au sol.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de prévention du risque de circulation interne par la réalisation d'un marquage au sol de la Plateforme multimatériaux de Bénèsse-Maremne

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents inhérents à ce projet.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénèsse-Maremne, le 18 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

